



Refaire le monde,
un mot à la fois.

Prix Burt de littérature des Premières Nations, Inuits et Métis pour adolescents de CODE

Critères d'admissibilité et d'évaluation pour l'édition 2018

CONVENTION POUR LES ÉDITEURS

Veuillez suivre les quatre (4) étapes ci-dessous pour présenter votre candidature :	
1^{re} étape	Lisez la convention pour connaître toute l'information nécessaire, notamment l'objet du prix, les candidats admissibles, les divers critères d'admissibilité, le montant du prix, les processus et les critères d'évaluation.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le prix ou le processus d'inscription, communiquez avec la Campagne pour la lecture ou CODE.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de mise en candidature d'éditeur ci-joint.
4^e étape	Envoyez par la poste, à la Campagne pour la lecture, un formulaire rempli par ouvrage proposé, le tout accompagné de quatre (4) exemplaires de chaque livre ou texte relié. Toutes les soumissions doivent être reçues au plus tard le 31 mars 2018. Campagne pour la lecture 192 Spadina Avenue, Suite 107 Toronto, ON M5T 2C2

Le programme du prix Burt de littérature de CODE et la Campagne pour la lecture souscrivent aux principes d'égalité et d'ouverture. Nous acceptons les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales ainsi que de personnes handicapées.

Date limite

31 mars 2018

Pour participer au concours, les éditeurs doivent envoyer à la Campagne pour la lecture des textes et ouvrages admissibles **en anglais** publiés entre le 15 février 2017 et le 29 mars 2018, lesquels doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2018.



Refaire le monde,
un mot à la fois.

Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.

Les soumissions en retard, les soumissions incomplètes et les formulaires de mise en candidature acheminés par télécopieur ou courriel ne seront pas acceptés.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, envoyez un courriel à info@nationalreadingcampaign.ca en indiquant « Prix Burt » en objet.

Campagne pour la lecture

La Campagne pour la lecture est une organisation à but non lucratif dont la mission sociale et d'instaurer une culture de lecture à vie chez la population canadienne. Ses artisans savent que la lecture stimule l'imagination et la pensée critique, fait développer l'empathie et permet de mieux cerner la place que nous occupons dans le monde. La Campagne pour la lecture œuvre à éliminer les obstacles, aussi diversifiés et complexes soient-ils, qui nuisent à l'éducation des Autochtones en rassemblant des sommités autochtones dans le domaine de l'éducation dans deux (2) buts : trouver des moyens de rendre l'apprentissage de la lecture accessible et de mettre en place des programmes d'action plus que nécessaires en faveur de la lecture et rédiger un plan efficace à cet effet. Le prix Burt de littérature des Premières Nations, Inuits et Métis pour adolescents de CODE s'inscrit exactement dans cette mission.

CONVENTION

Description du prix	<p>Le prix Burt de littérature des Premières Nations, Inuits et Métis est un prix littéraire et un projet d'instauration d'une culture de lecture; il a été fondé par CODE avec le généreux soutien du philanthrope canadien William (Bill) Burt et la Literary Prizes Foundation. Il stimule la production et la publication d'œuvres littéraires de qualité adaptées à la culture des adolescents auxquels elles sont destinées. Il est décerné chaque année à des œuvres littéraires pour les 12 à 18 ans écrites ou traduites en langue anglaise par un membre d'une Première Nation, un Inuit ou un Métis.</p> <p>Trois (3) finalistes seront sélectionnés parmi les titres retenus (un maximum de cinq [5] titres seront retenus). La personne qui a créé le titre gagnant (son auteur, son traducteur ou son illustrateur, dans le cas des bandes dessinées), recevra 12 000 \$. Les deux (2) autres finalistes recevront une mention d'honneur qui leur vaudra 2 000 \$ chacun.</p> <p>CODE achètera un minimum de 2 500 exemplaires du livre gagnant et des mentions d'honneur. Ces exemplaires seront distribués dans des écoles, des bibliothèques, des collectivités et les centres d'amitié qui desservent les Premières Nations, Inuits et Métis de partout au Canada.</p>
----------------------------	---



Refaire le monde,
un mot à la fois.

	<p>Les éditeurs des trois (3) titres finalistes auront la tâche de faire une promotion active de leur livre auprès de leur réseau de ventes traditionnel et d'offrir un accès électronique à leur ouvrage dans le plus de formats numériques possible.</p>
Objectifs du prix	<p>L'objectif du prix est de promouvoir l'alphabétisation, de renforcer les compétences langagières et de favoriser l'amour et l'habitude de la lecture en donnant aux lecteurs autochtones accès à des ouvrages stimulants, de grande qualité et culturellement adaptés.</p> <p>Objectifs précis :</p> <ul style="list-style-type: none">• souligner l'excellence en littérature pour les adolescents de Premières Nations, inuits et métis;• renforcer l'identité culturelle des Premières Nations, Inuits et Métis;• favoriser le développement et l'acquisition de compétences linguistiques;• susciter la passion pour la lecture;• donner accès à du matériel pédagogique supplémentaire à une étape névralgique de l'apprentissage;• accroître le nombre d'œuvres littéraires d'auteurs de Premières Nations, inuits et métis dans les écoles et les collectivités canadiennes en suivant le processus normal de production de livres;• stimuler et appuyer le développement de l'édition axée sur les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada.
Admissibilité des éditeurs	<p>Seuls les éditeurs de livres admissibles exerçant leurs activités au Canada peuvent soumettre des ouvrages. Les éditeurs doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">• choisir les ouvrages qu'ils publient en adhérant à un processus défini;• avoir déjà publié au moins quatre (4) titres et avoir la ferme intention de maintenir un programme de publication de titres de littérature écrits par divers auteurs;• verser une compensation financière aux auteurs, aux traducteurs et aux illustrateurs (le cas échéant) pour les titres qu'ils soumettent;• utiliser des moyens appropriés et efficaces pour mettre en marché et distribuer leurs livres et les faire connaître du public;• se conformer aux normes professionnelles de base du milieu de l'édition. <p>L'éditeur peut consacrer, parmi les titres admissibles publiés au cours d'une même année, un maximum de 25 % de titres écrits par les propriétaires de la maison d'édition, leur famille ou leurs employés.</p>



Refaire le monde,
un mot à la fois.

Admissibilité des auteurs, des traducteurs et des illustrateurs de bandes dessinées	Les auteurs, les traducteurs et les illustrateurs de bandes dessinées doivent être des Premières Nations, des Inuits ou des Métis. Ils doivent être citoyens canadiens ou avoir le statut de résident permanent, selon la définition d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Ils ne sont pas tenus de résider au Canada au moment de leur mise en candidature.
Admissibilité des titres	<p>Le prix s'applique à la littérature pour adolescents. Peuvent être mis en candidature des romans, des recueils de nouvelles (d'un même auteur), des bandes dessinées, des romans graphiques et des ouvrages littéraires non fictifs créés par des auteurs, illustrateurs et traducteurs de Premières Nations, inuits et métis.</p> <p>La poésie et les ouvrages non fictifs autres que littéraires (comme les essais) ne sont pas acceptés pour le moment.</p> <p>On entend par « adolescent » des personnes âgées de 12 à 18 ans.</p> <ul style="list-style-type: none">• La langue principale du livre ou du texte doit être l'anglais.• Les ouvrages bilingues (en anglais et dans une langue autochtone) sont admissibles. Seul le texte en anglais sera évalué par le jury.• Sont également admissibles les ouvrages traduits du français ou d'une langue autochtone vers l'anglais. Seul le texte en anglais sera évalué par le jury. Le prix est alors partagé équitablement entre l'auteur et le traducteur.• S'il s'agit d'une bande dessinée, le prix est partagé équitablement entre l'auteur et l'illustrateur.• Les nouvelles éditions sont permises si une grande partie de l'ouvrage est inédite; en sont toutefois exclus les avant-propos ajoutés par l'auteur ou tout autre intervenant du processus d'édition.• Les ouvrages, ou des extraits de l'ouvrage, peuvent avoir été publiés antérieurement dans des magazines.• Les adaptations sont acceptées. Une adaptation est une forme nouvelle d'une œuvre littéraire ou une interprétation libre d'un texte existant comportant des modifications assez nombreuses pour en faire une œuvre originale et nouvelle. L'adaptation doit servir à amener l'ouvrage de départ vers un autre genre littéraire que celui auquel il était destiné.• Les ouvrages de coauteurs (maximum de deux [2] auteurs admissibles) peuvent être soumis à condition qu'ils ne représentent qu'une seule entrée au concours. Le prix est alors partagé équitablement entre les deux (2) auteurs.



Refaire le monde,
un mot à la fois.

Le prix souligne l'excellence littéraire et artistique d'œuvres accessibles, adaptées à la culture et au niveau de lecture des adolescents de Premières Nations, inuits et métis auxquels elles sont destinées.

Il n'est **pas** obligatoire de se poser les questions suivantes pour les éditeurs qui proposent des titres, mais on recommande vivement à ces derniers d'y prêter une attention particulière :

- L'histoire interpelle-t-elle les 12 à 18 ans?
- Les lecteurs peuvent-ils s'y identifier?
- L'histoire traite-t-elle d'au moins un enjeu ou une question d'importance pour les adolescents autochtones?
- Le personnage principal (ou l'un des personnages) a-t-il entre 12 et 18 ans?

Admissibilité des livres publiés par des professionnels

- Ce doit être des livres dont c'est la première édition en anglais au Canada.
- Les ouvrages doivent avoir été publiés et commercialisés entre le 15 février 2017 et le 29 mars 2018.
- Les livres doivent avoir un ISBN, être distribués au Canada et être vendus dans les librairies canadiennes.
- Les livres doivent comprendre au moins 20 000 mots ou 80 pages. Des exceptions s'appliqueront aux ouvrages de grand intérêt destinés aux personnes ayant un niveau de lecture peu élevé dans lesquels cas le minimum de mots baisse à 14 000. Les éditeurs doivent alors fournir le niveau de lecture des livres en question.

Les éditeurs peuvent soumettre leurs livres de mars 2018 sous forme d'exemplaires pré tirage ou d'épreuves reliées.

- Toutes les épreuves doivent être reliées : les feuilles libres ou brochées ne seront pas acceptées.
- Les épreuves qui n'ont pas été révisées ne seront pas acceptées.
- Les épreuves dont le contenu est différent de l'ouvrage publié (la version définitive des remerciements, les textes du quatrième de couverture, les index, etc.) ne seront pas acceptées.
- La couverture définitive du livre n'est pas exigée.



Refaire le monde,
un mot à la fois.

- Les éditeurs qui soumettent des épreuves dans le cadre du concours doivent aussi envoyer quatre (4) exemplaires du livre final à la Campagne pour la lecture avant le 15 avril 2018.

Admissibilité des textes

- Tout texte doit être destiné aux adolescents autochtones.
- Tout texte doit comprendre au moins 20 000 mots ou 80 pages.
- Tout texte doit être relié : les feuilles libres ou brochées ne seront pas acceptées.
- Les textes seront évalués de la même manière que les livres; ils doivent avoir été révisés au préalable.
- Les éditeurs doivent avoir négocié et signé un contrat avec l'auteur avant d'amorcer tout travail de révision ou de publication du texte.

Titres non admissibles

- Textes ayant déjà été mis en candidature.
- Ouvrages dont une partie du contenu s'est déjà valu le prix Burt.
- Nouvelles éditions, rééditions, livres ou textes qui ne comprennent aucun changement majeur.
- Livres autopubliés (seuls les éditeurs de livres admissibles exerçant leurs activités au Canada peuvent soumettre des ouvrages).
- Œuvres poétiques, anthologies ou biographies non littéraires.
- Manuels scolaires ou modes d'emploi, publications universitaires ou scientifiques, thèses universitaires, comptes rendus de congrès, beaux livres illustrés, guides, livres de recettes, catalogues d'exposition, transcriptions d'entrevues, répertoires, livres de référence et bibliographies.
- Publications sur médias substitués (cédéroms, édition multimédia, livres électroniques, trousseaux, brochures, etc.).
- Livres publiés dont l'auteur, le traducteur ou l'illustrateur (le cas échéant) était décédé au moment de la publication.
- Textes dont l'auteur, le traducteur ou l'illustrateur (le cas échéant) était décédé à la date limite du concours.



Refaire le monde,
un mot à la fois.

Présentation des candidatures	<p>Les éditeurs doivent envoyer, à la Campagne pour la lecture, un formulaire rempli pour chaque ouvrage proposé, le tout accompagné de quatre (4) exemplaires du livre ou du texte relié. Toutes les soumissions doivent être reçues au plus tard le 31 mars 2018.</p>
Évaluation des candidatures	<p>L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel. Le jury d'évaluation des candidatures au prix Burt sera composé de personnes œuvrant dans les milieux autochtones de l'édition et de l'éducation au Canada.</p> <p>C'est la Campagne pour la lecture qui gère le jury dont les membres viendront de collectivités de Premières Nations, inuites et métisses. Les membres du jury seront sélectionnés de manière à obtenir une représentation équilibrée de ces trois (3) collectivités, des sexes, des générations, des formes artistiques, des cultures et des régions. Ils auront les compétences, le savoir et l'expérience nécessaires pour bien comprendre les domaines de la littérature pour adolescents, de l'alphabétisation, de l'éducation et de l'édition. Le jury comprendra une personne à la présidence et deux (2) représentants. Ses décisions sont finales.</p> <p>Le jury évalue la qualité littéraire et artistique des ouvrages admissibles et leur capacité à captiver et à divertir les jeunes lecteurs de Premières Nations, inuits et métis.</p> <p>Toute question sur les règles d'admissibilité ou le processus de présentation des candidatures doit être envoyée à l'adresse info@nationalreadingcampaign.ca avec la mention « Question sur le prix Burt » en objet.</p>



Refaire le monde,
un mot à la fois.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement des candidatures	Présentation des candidatures <ul style="list-style-type: none">• Il faut fournir tous les renseignements et tous les documents demandés.• La Campagne pour la lecture décidera de l'admissibilité des candidatures en fonction des renseignements fournis.• Seule la documentation exigée doit être envoyée. Tout autre document ne sera pas présenté au jury.• La Campagne pour la lecture n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des documents soumis.• Il est important d'informer la Campagne pour la lecture de tout changement dans ses coordonnées. Il suffit d'envoyer le formulaire de mise en candidature en un seul exemplaire. Délai de réponse <p>Les éditeurs et les auteurs, traducteurs ou illustrateurs des livres retenus seront informés par CODE, par écrit, environ quatre (4) mois après la date limite du 31 mars 2018. Ils doivent accepter de maintenir la confidentialité des résultats jusqu'à l'annonce publique du livre gagnant et des mentions d'honneur. Les titres retenus seront annoncés en septembre et les lauréats seront annoncés lors d'une cérémonie ultérieure.</p> Lauréats des éditions précédentes <p>Le site Web du prix Burt, www.burtaward.org, contient la liste des lauréats des éditions précédentes.</p>
------------------------------------	--



Refaire le monde,
un mot à la fois.

Renseignements personnels	<p>La Campagne pour la lecture est assujettie à la Loi sur la protection des renseignements personnels. La Loi donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. La Campagne pour la lecture, qui est tenue de se conformer aux exigences de la Loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans la banque de données Info Source publiée par le gouvernement et accessible sur Internet. Quiconque en fait la demande peut consulter tout autre renseignement aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.</p> <p>La Campagne pour la lecture communique à CODE les noms des lauréats ainsi que leurs coordonnées, notamment leur adresse, leur courriel et leur numéro de téléphone. CODE utilise ces renseignements pour annoncer les résultats aux lauréats. CODE est assujettie à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.</p>
Conditions rattachées au prix	<p>Une fois que les finalistes et le gagnant auront été joints, ils doivent confirmer leur acceptation du prix et convenir de maintenir la confidentialité des résultats du concours jusqu'à ce que CODE fasse son annonce officielle.</p> <p>Les éditeurs du livre gagnant et des mentions d'honneur doivent signer une entente de publication avec CODE et accepter de publier l'ouvrage dans les 12 mois suivant l'annonce des résultats. Ils devront fournir à CODE, sans frais, 15 exemplaires du livre gagnant aux fins de promotion et de commandite. Le sceau du prix Burt de CODE doit être apposé sur tous les livres achetés par CODE.</p> <p>Les auteurs, les traducteurs, les illustrateurs et les éditeurs du livre gagnant et des mentions d'honneur ont le devoir de participer aux événements entourant le prix, y compris la présentation des prix, les réceptions, les entrevues avec les médias, les visites d'écoles et les conférences de presse. Ils doivent également accepter qu'on utilise leurs photos et les renseignements publics à leur sujet aux fins de promotion des prix et dans le cadre d'autres activités promotionnelles de CODE.</p> <p>Le soutien de CODE doit être reconnu de façon claire dans les annonces publiques, la publicité et les publications concernant les livres ayant reçu le prix Burt.</p>